

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : MM. Patrick GUICHEBAROU, Josiane ORTEGA, Frédéric DUFFOUR, Béatrice MARCHANDISE, Christian LEFAIX, Joël DUCOM, Patrick MATHIEU, Hervé BACQUELA, Anne Marie FIOR, Armand VOYER.

Était excusé : M. David BRETHERS.

Mme Béatrice Marchandise a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 30 Août 2022.

1 – VENTE DE TERRAIN AU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition de M. et Mme LESPES Jean Claude concernant le terrain juxtaposant leur propriété d'une surface de 4a41ca.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité décide de vendre à M. et Mme LESPES Jean Claude deux parcelles cadastrées section AN N°315p et AN N°327p pour une surface totale de 441m².

Le prix de cette vente est fixé à 2866€.

2 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DU SIISBA

Monsieur le Maire indique que le SIISBA souhaite que la commune de Caupenne d'Armagnac mette à sa disposition deux fonctionnaires à compter du 1^{er} Août 2022 pour une durée d'un an à raison de 26h (20h et 6h) hebdomadaires sur 52 semaines.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition des agents de la commune auprès du SIISBA

3 – COUPE DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes des carolins sur les parcelles 5a, 7b, 7c.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'État d'assiette de l'année 2023 des coupes présentées.

4 – SITE INTERNET

Madame Josiane ORTEGA présente le devis pour la création du nouveau site internet.

Il pourra être mis en place par M. GARZELLI de N124 Communication. Le devis s'élève à 8200€ HT soit 9840€ TTC pour une période allant du 01/10/2022 au 01/10/2025 Le Conseil Municipal accepte le devis de la société N124 pour la mise en place du nouveau site internet de la commune avec le contrat de maintenance s'y rapportant.

2 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Urbanisme.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées par le propriétaire au dossier des clôtures photovoltaïques évoqué lors du dernier conseil municipal. Certains panneaux ont été remplacés par une clôture bois pour une incorporation environnementale. De plus les panneaux photovoltaïques sont positionnés à 3 m de la limite de propriété. Le Conseil Municipal demande au

propriétaire de rajouter dans son projet, des panneaux de bois à proximité d'une habitation. Le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire de donner un avis favorable à ce dossier lorsque les modifications demandées auront été apportées.

► **Nomination de Monsieur Sécurité.**

Monsieur le Maire nomme M. Armand VOYER correspondant en incendie et secours.

► **Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

Le PCS a été remis à jour par M. Armand Voyer et un exercice sera fait avant la fin de l'année.

► **Éclairage public.**

Certains contribuables ont fait remonter des observations concernant l'éclairage public au lotissement Monjan. Monsieur le Maire précise que l'éclairage public est obligatoire dès lors qu'il est installé sur une voie publique et il doit rester allumé. Cependant, celui-ci est équipé de leds à basse consommation dont la puissance est réduite de 60 % entre 22h et 6 h. Une réflexion sera engagée pour procéder au remplacement des équipements actuels par des leds sur tout l'éclairage public de la commune.

► **Maison de BORE.**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition de la maison « Boré » le Conseil municipal dans sa séance du 30 juin dernier, avait décidé de démolir la maison. Il propose donc de faire établir des devis pour cette démolition :

- M. MAYLE Philippe à Caupenne d'Armagnac
- L'entreprise THOMAS à Saint Martin d'Armagnac
- et l'entreprise BEZERRA à Montréal du Gers.

► **Cadeaux de Noël**

Madame Béatrice Marchandise a présenté à la commission sociale deux devis l'un de l'EARL de GIRAM (conserveur à la ferme) et l'autre de GERS DISTRIBUTION (Groupe de Distribution). Monsieur le Maire demande de pouvoir comparer deux devis de conserveurs à la ferme locaux afin de respecter les principes fondamentaux d'Égalité de traitement des candidats.

► **Octobre Rose**

La marche organisée dans le cadre d'Octobre Rose, association de lutte contre le cancer Octobre Rose se déroulera le 30 octobre à 9h. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut réserver une salle car il pense que cette date a déjà été réservée pour une soirée dans une des deux salles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h45.

La secrétaire de séance

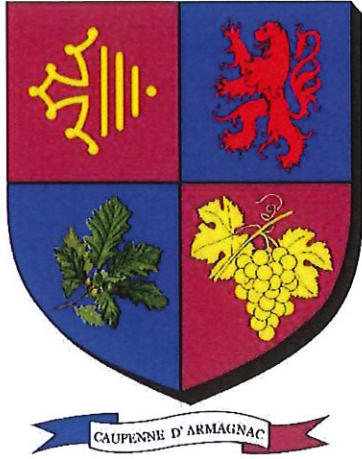
Le Maire



1 – Vente Terrain au Village D2022_016

2 - Mise à disposition des agents auprès du SIISBA D2022_018

3 – Coupe de bois dans la forêt communale (2023) D2022_017



**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 octobre 2022 A 18H30**

N° des délibérations	Objet des délibérations
2022_016	Vente terrain au village section AN
2022_017	Coupe de bois forêt communale 2023
2022_018	Mise à disposition personnel communal auprès du SIISBA

Affichée en Mairie le 11 Octobre 2022

